

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 17 juin 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

VI – ENFANCE / JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

2024 – 107 (16) : Convention de groupement de commande pour un diagnostic

Rapport au Conseil Municipal :

Dans un contexte national de refonte des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF du Bas-Rhin et les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen ont décidé de lancer une procédure d'élaboration d'une convention d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Un groupement de commandes doit être constitué entre les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen afin de pouvoir recourir à un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic partagé et d'une mission d'accompagnement en vue de la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le coordonnateur est la commune de Mittelhausbergen. A ce titre, la commune de Mittelhausbergen pilotera la procédure de mise en concurrence et d'attribution du marché visant à confier la mission de diagnostic à un prestataire extérieur ; ainsi que l'exécution du marché pour le compte des deux communes.

Les communes de Mittelhausbergen et Oberhausbergen participeront au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants après déduction de la participation financière de la CAF du Bas-Rhin versée à la commune de Mittelhausbergen au titre de la réalisation de ce diagnostic.

Compte tenu du montant estimé du besoin pour les parties, inférieur à 40.000 € HT, cette prestation fera l'objet d'un marché à procédure adaptée, et ce de manière à obtenir au moins trois propositions.

Le contrat sera conclu de sa date de notification jusqu'à la signature de la CTG.

Vu L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse » du 30 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place d'un groupement de commande.
- **APPROUVE** la convention de groupement de commande. Le document est joint en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer la convention et tout document s'y réfèrent.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Maire

Cécile DELATTRE



Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKHLEF

